Ville de Lausanne

Contrôle des finances

Rapport d'activité 2024

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Destinataires

Municipalité

Contact

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)
Avenue Jean-Jacques Mercier 1
Case postale 6904
1001 Lausanne

cfl@lausanne.ch
web lausanne.ch/cfl

Avant-propos du Chef de service

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'agrément du service en tant qu'expert-réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. Cet agrément, exigence légale pour les réviseurs des communes, est indispensable pour permettre au service de remplir sa mission d'audit des comptes annuels de la Ville de Lausanne.

Le plan d'audit interne a été réalisé dans son intégralité, à l'exception d'un audit reporté en 2025 pour des raisons indépendantes de la volonté du CFL. Malgré ce report, 13 rapports ont été émis, témoignant notre capacité à maintenir un rythme soutenu tout en maintenant une qualité constante dans nos travaux.

L'année écoulée a également été caractérisée par un renforcement de nos compétences. L'arrivée d'une nouvelle collaboratrice et d'un nouveau collaborateur dotés d'une solide expérience en audit des collectivités publiques a permis d'élargir notre champ d'expertise, renforçant ainsi notre capacité à anticiper et relever les défis à venir.

Parallèlement, notre transformation numérique s'est poursuivie. L'intégration de nouveaux outils d'analyse de données a permis d'améliorer la précision et l'efficacité de nos audits. Dans une logique d'audit moderne et proactif, l'exploitation intelligente des données constitue désormais un levier essentiel pour détecter les risques, optimiser les processus et soutenir la prise de décision.

Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du CFL pour leur engagement sans faille, ainsi qu'aux autorités municipales et aux entités auditées pour la qualité du dialogue, leur coopération et leur confiance. Ensemble, nous contribuons à renforcer la transparence et la performance de l'administration publique lausannoise.

Yves Tritten

Chef de service du Contrôle des finances

1 Missions et rôles du CFL

Le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) est l'organe supérieur de la Ville de Lausanne en matière de surveillance financière et de gestion. Il veille au respect des principes de conformité et de performance, notamment en termes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Les missions du CFL sont définies à l'article 2 de la Directive municipale sur le CFL[1] (ci-après « la Directive ») :

- Réaliser l'audit des comptes annuels de la Ville de Lausanne
- Réaliser des audits internes au sein des directions, services et organismes rattachés à l'administration communale, ainsi que des entités de droit public ou privé bénéficiant de subventions ou dans lesquelles la Ville détient un intérêt prépondérant
- Jouer un rôle consultatif dans l'élaboration de règlements et de directives internes liés à la comptabilité ou au système de contrôle interne.

Le CFL exerce ses missions en toute indépendance et autonomie. La Directive garantit l'accès à toutes les informations nécessaires ainsi que la possibilité de communiquer directement avec les instances de gouvernance de la Ville.

[1] https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=56&kind=recueil

2 Informations générales sur le CFL

2.1 Personnel

Le CFL compte huit collaboratrices et collaborateurs aux compétences variées et complémentaires. L'année écoulée a été marquée par le départ d'une collaboratrice, qui a effectué un transfert au sein de la Ville, et l'arrivée deux nouvelles personnes détentrice chacune du diplôme d'expert-comptable. Par ailleurs, le CFL a pu compter sur une auxiliaire durant quelques mois afin de pallier l'absence d'une collaboratrice en congé maternité.

Collaborateurs (hors auxiliaire)	Moyenne annuelle ept		**31.12.2024**		**31.12.2023**		**Commentaires :**
	2024	2023	👤 *	ept **	👤 *	ept **	
Chef de service	1.0	1.0	1	1.0	1	1.0	
Adjoint au chef de service	0.95	1.0	1	0.95	1	0.95	
Auditeurs experts	4.88	5.1	6	5.5	5	4.5	
Total	**6.83**	**7.1**	**8**	**7.45**	**7**	**6.45**	

* 👤 Nombre de personnes (sans tenir compte du taux d'activité)

** Equivalents plein temps au 31 décembre

Les collaboratrices et collaborateurs du CFL doivent être capables de travailler de manière autonome et en équipe, et d'appréhender avec discernement une variété de sujets aux complexités différentes. Le CFL dispose de collaboratrices et collaborateurs métiers détenant les formations suivantes :

Formation	31.12.2024	31.12.2023
Experts-comptables diplômes	5	3
Certified Internal Auditor (CIA®)	1	1
Certified Information System Auditor (CISA®)	1	1
Autres formations universitaires	1	2

Conformément à la volonté du service de promouvoir la formation continue, un de ses membres est en cours de processus pour obtenir la certification CIA®.

De plus, désireux de participer à la formation des étudiants et à la promotion de la profession et de l'administration communale, le service a accueilli et encadré une stagiaire pour la quatrième fois en 2024 dans le cadre d'un rapprochement avec HEC/ Unil.

2.2 Statistiques des heures affectables aux mandats

Le suivi des heures effectuées par mission est essentiel, afin notamment de s'assurer de la réalisation des audits dans le temps estimé et d'identifier les améliorations. L'activité du CFL est quasiment entièrement dévolue à la révision des comptes communaux et aux audits internes. Les heures non affectées directement aux dossiers sont destinées à l'amélioration et mise à jour constante des approches et des outils méthodologiques, ainsi qu'aux projets internes et formations.

Répartitions des heures par activités	2024	2023
Audits internes	6'090	6'048
Audit des comptes communaux	4'730	5'182
Autres mandats NA-CH/NCR*	356	440
Autres (formations, administration, etc.)	2'220	2'173
Total	**13'396**	**13'843**
Temps réglementaire théorique (y.c. vacances)	**15'808**	**16'261**

*Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) / Norme suisse relative au contrôle restreint (NCR)

2.3 Finances

Le budget du CFL est élaboré conformément aux directives budgétaires transmises par le Service des finances. En 2024, les charges salariales représentent 92 % des dépenses totales (CHF 1,3 million). Le reste du budget couvre principalement le loyer, l'assurance responsabilité civile et les honoraires de l'expert mandaté pour la revue qualité de l'audit des comptes communaux.

3 Révision des comptes communaux de la Ville

Le CFL est agréé par l'Autorité de surveillance des réviseurs (ASR) en tant qu'expert-réviseur, conformément à la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance de la révision (LSR). Cet agrément, renouvelé avec succès en 2024, est valable pour cinq ans.

En plus de l'agrément du CFL, les agréments des collaboratrices et collaborateurs (personnes physiques) et en particulier l'agrément d'expert-réviseur sont un enjeu important du service car ils garantissent :

- Le respect des missions d'audit dévolues au CFL ;
- Le droit de signer le rapport d'audit des comptes communaux ;
- L'agrément du CFL en tant qu'entreprise de révision

Les types d'agrément au sein du service sont les suivants :

Types d'agréments	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Experts-réviseurs	5	3
Réviseurs	0	0

Conformément à la mission mentionnée ci-dessus, le CFL a procédé en 2024, en tant qu'organe de révision, à l'audit des comptes communaux de la Ville de Lausanne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 et en a recommandé l'adoption pour le conseil communal dans son rapport du 2 mai 2024[2]. Conformément à la directive, Le CFL a également émis un rapport à l'attention de la Municipalité.

[2] https://www.lausanne.ch/dam/jcr:569759ad-8cbe-4c9c-a82d-64fb344f1f43/Comptes-2023_Rapport-auditeur-independant.pdf

4 Audit interne

Les audits internes réalisés par le CFL suivent les *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, telles qu'émises par l'Institute of Internal Auditors (IIA). Ces normes garantissent une approche systématique et rigoureuse dans l'évaluation des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.

4.1 Plan d'audit interne annuel

Chaque année, le CFL élabore un plan d'audit interne en s'appuyant sur ses propres analyses de risques, tout en tenant compte des propositions éventuelles de la Municipalité, des directions et des services. Ce plan est ensuite présenté au Comité d'audit, qui en évalue le bien-fondé et la pertinence au regard des enjeux de l'administration communale. Une fois validé d'un commun accord entre le Comité d'audit et le CFL, le plan est transmis pour information à la Municipalité ainsi qu'aux Commissions des finances et de gestion du Conseil communal. Si nécessaire, le plan peut être ajusté en cours d'année pour tenir compte des urgences ou des priorités évolutives.

Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement des plans d'audit de 2022 à 2024. Les plans d'audit des années antérieurs ayant été totalement mis en œuvre et publiés.

Le statut « en cours » signifie que l'audit est dans sa phase d'exécution, ou que le rapport d'audit a été présenté à l'audité, mais que le projet n'est pas définitif. Les rapports en statut « délai de réponse » sont en attente du retour de la prise de position de l'audité sur les recommandations. Conformément à l'art. 18 al. 2 let d de la Directive, les audités disposent d'un délai de 60 jours ouvrés.

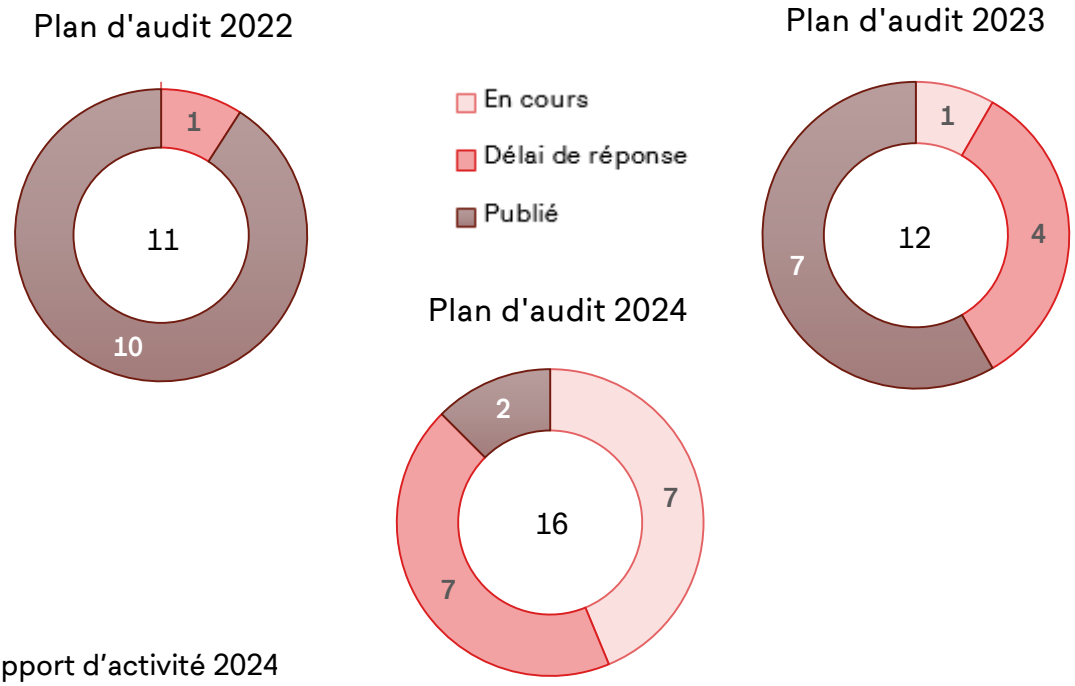

4.2 Suivi des recommandations

Le CFL suit les recommandations issues des audits internes durant 3 ans. A l'échéance de ce délai, les recommandations sont soumises au Comité d'audit qui statue sur le maintien ou l'abandon du suivi.

Au 31 décembre 2024, le CFL suit 34 rapports comportant un total de 358 recommandations. 98 recommandations ont été clôturées au cours de l'année écoulée. Le graphique ci-contre présente la répartition des 212 recommandations encore ouvertes au 31 décembre 2024 en fonction du niveau de risque ou de priorité évalué par le CFL.

Niveau de priorité des recommandations ouvertes

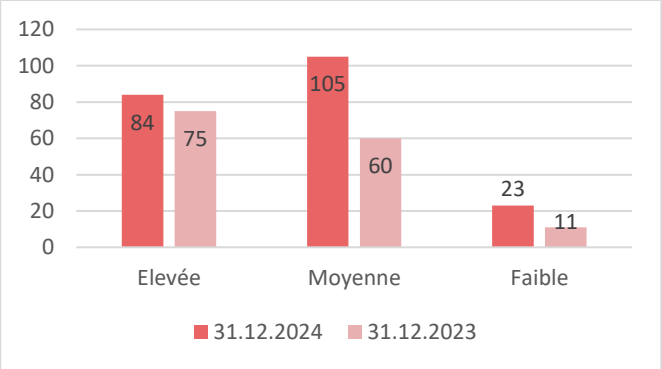

4.3 Recommandations émises en 2024

En 2024, le CFL a publié 13 rapports d'audit interne contenant 125 recommandations. Le taux d'acceptation de ces dernières s'élève à 95.2%. Le graphique ci-contre présente la répartition des recommandations en fonction du niveau de risque ou de priorité évalué par le CFL.

Recommandations émises en 2024 par niveau de priorité

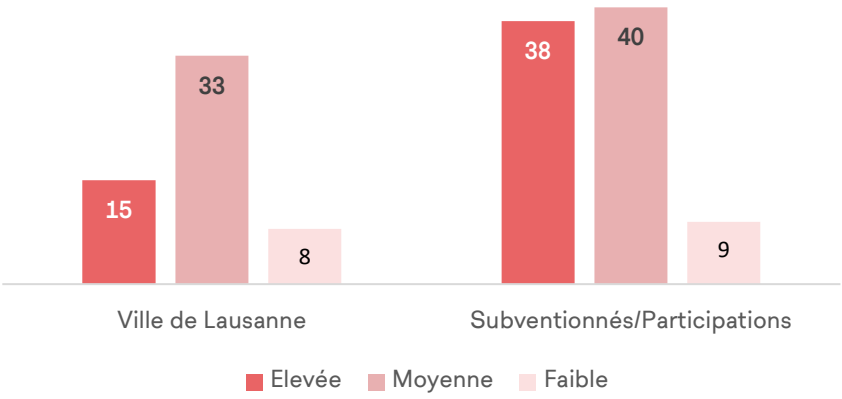

Sous réserve des dispositions de l'art. 16 LInfo, les rapports d'audit interne sont rendus publics et sont disponibles sur la page internet du CFL (https://www.lausanne.ch/cfl). L'annexe I présente la liste des rapports d'audit interne publiés en 2024.

Annexe I – Rapports d'audit interne publiés en 2024

Direction de la culture et du développement urbain

	N° de rapport
Audit du projet Métamorphose 2022	64008/22
Audit du projet Métamorphose 2023	64008/23

Entités subventionnées/participations

Audit de la Fondation Béjart Ballet Lausanne	2023/01
Audit de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique (Opéra de Lausanne)	2023/02

Direction de la sécurité et de l'économie

Audit de gestion des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées	2022/08

Entités subventionnées/participations

Audit de EPURA SA	2023/06

Direction du sport et de la cohésion sociale

Dispositif aide sociale au logement (DASL)	2023/11

Entités subventionnées/participations

Audit du Centre Sportif de Malley SA	2023/04
Lausanne Aquatique	2024/14

Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture

Aucun audit publié pour cette direction en 2024

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Aucun audit publié pour cette direction en 2024

Direction des finances et de la mobilité

Audit de la gestion des assurances	2022/09
Audit de la gestion des auxiliaires	2022/06

Direction des Services industriels

Audit de la gestion du réseau électrique	2022/07

Entités subventionnées/participations

Audit de SI-REN SA	2023/05